

## REGLEMENT

### Formation en création et gestion d'une entreprise artistique et culturelle

La « **formation en création et gestion d'une entreprise artistique et culturelle** » est une initiative du projet **L'ART DE L'INCLUSION. Femmes et jeunes artistes, artisans et créateurs pour le changement, le développement durable, l'inclusion et l'innovation sociale dans les villes de Douala, Yaoundé, Bafoussam et Mbalmayo**, promu par l'ONG COE - Associazione Centro Orientamento Educativo, en partenariat avec IFA Institut de formation artistique de Mbalmayo et Ingegneria Senza Frontiere - Milano (ISF-MI) et co-financé par l'Union Européenne.

**L'ART DE L'INCLUSION** a pour objectif de promouvoir le rôle des femmes et des jeunes, notamment des jeunes femmes, artistes, artisans et créateurs comme agents de changement et de développement durable et inclusif dans les milieux urbains les plus défavorisés des villes de Douala, Yaoundé, Bafoussam et Mbalmayo. Pour ce faire, le projet développe une série d'activités parmi lesquelles accompagner les femmes et les jeunes dans la gestion de leurs entreprises artistiques et culturelles

A cet effet, une formation gratuite est proposée aux femmes de Douala.

## CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les candidatures admissibles sont celles des jeunes filles, **âgés 18 et 35 ans**, qui exercent une activité artistique et résident et œuvrent dans un des quartiers suivants : **Bonaberi, Bangue, Ndogpassi village, Cité des Palmiers, Nyala, Pk 14.**

Les idées d'entreprise pourront, par exemple, concerner les secteurs suivants : sculpture, peinture, bande dessinée ; théâtre, danse, musique ; cinéma, vidéo, radio, télévision ; design, architecture, stylisme, graphisme...

## RECOMPENSES

Les meilleurs candidats bénéficieront de :

- une formation gratuite de la durée de 16 heures (2 heures par semaine, pendant 8 semaines), tenue par des experts en gestion d'entreprise, marketing, comptabilité, insertion professionnelle et motivation, design, communication, au sein de la Libre Académie des Beaux-Arts de Douala ;
- un accompagnement à la création et à la formalisation de l'entreprise

En fonction des candidatures enregistrées, le jury se réserve le droit de sélectionner le nombre de lauréats qui seront primés.

## MODULES DE LA FORMATION

- Mardi 3 septembre 2024, 9h30 – 11h30 : MOTIVATION
- Mardi 10 septembre 2024, 9h30 – 11h30 : STRATÉGIE D'ENTREPRISE
- Mardi 17 septembre 2024, 9h30 – 11h30 : COMPTABILITE 1
- Mardi 24 septembre 2024, 9h30 – 11h30 : INTRODUCTION AU DESIGN
- Mardi 1 octobre 2024, 9h30 – 11h30 : MARKETING
- Mardi 8 octobre 2024, 9h30 – 11h30 : COMPTABILITE 2
- Mardi 15 octobre 2024, 9h30 – 11h30 : ARTS DU DESIGN ET PROJECTIONS
- Mardi 22 octobre 2024, 9h30 – 11h30 : CRÉATION D'ENTREPRISE

## MODALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats admissibles, voulant participer à la formation, doivent s'enregistrer avant le 22 juillet 2024 à 17h00.

Les candidatures seront enregistrées :

- Du lundi au samedi, de 14 à 18 heures, à la Maison des Jeunes et des Cultures de New Bell (responsable de l'enregistrement : M. Blaise Amvela)
- Les lundis, mercredis et vendredis, de 9 à 12 heures, à la LABA Douala - Libre Académie des Beaux-Arts, à Logbaba (responsable de l'enregistrement : Mme Edwige Chamake)
- Le 1 juillet 2024 de 10h00 à 13h00 auprès de la Délégation D'Arrondissement de la Jeunesse et de l'Education Civique (DAJEC) de Nyalla (responsable de l'enregistrement : M. Blaise Amvela)
- Le 4 juillet 2024 de 10h00 à 13h00 auprès de la Paroisse de Ndogpassi village (responsable de l'enregistrement : M. Blaise Amvela)
- Le 8 juillet 2024 de 10h00 à 13h00 auprès de l'Association A.D.A.H.CAM Association pour le Développement des Artisans Handicapés du Cameroun de Bonaberi (responsable de l'enregistrement : M. Blaise Amvela)

Aucune autre modalité d'enregistrement (téléphone, WhatsApp etc.) n'est prévue. Les candidats ne respectant pas les modalités et les conditions de participation verront (pour cette seule raison) leur candidature rejetée.

La sélection sera effectuée par ordre d'enregistrement, après évaluation de l'admissibilité des candidatures.

Les candidats retenus s'engagent à suivre toutes les journées de la formation, qui se déroulera à la LABA Douala - Libre Académie des Beaux-Arts, à Logbaba (Douala).

## PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations communiquées par les participants, et notamment celles à caractère personnel, feront l'objet d'un traitement par les organisateurs. Tous les sujets impliqués garantiront la confidentialité des informations relatives aux candidats.

## RESPONSABILITE

Les participants, en soumettant leur candidature, déclarent que les informations fournies sont véridiques et que toute décision des organisateurs sera acceptée sans condition. La participation à la formation implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve.

Les organisateurs du concours ne sauraient être tenus pour responsables si pour cause de force majeure ou d'évènement indépendant de leur volonté cet appel devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant l'appel. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La participation de toute personne à l'appel se fait sous l'entière responsabilité de celle-ci. Les modalités de l'appel ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Les organisateurs pourront annuler ou suspendre tout ou partie de cet appel s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas procéder à la sélection des fraudeurs.